

DECISION N° 000048 /CAB/MINMAP DU 27 FEV 2025
portant désignation des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès de certains Etablissements Publics.-

**LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CHARGE DES MARCHES PUBLICS,**

- Vu** la Constitution ;
Vu la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;
Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 0206/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Etablissements Publics ;

DECIDE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, désignés Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des établissements publics ci-après, pour un mandat de deux (02) ans, renouvelable une fois :

1- COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS AUPRES DE L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITE (ANOR)

Président : Monsieur ADOUM AHMAT.

2- COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS AUPRES DE LA CAMEROON RADIO TELEVISION (CRTV)

Président : Monsieur MPOLLO Stean.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- La présente décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en anglais et en français./-



Yaoundé, le 27 FEV 2025
 LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 CHARGE DES MARCHES PUBLICS,
IBRAHIM TALBA MALLA